



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022- 443 bis**

Publié le 25 novembre 2022

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE**

Décision DREETS Hauts-de-France N°2022-T- Affectations URACTI – 03, portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal

**DECISION DREETS HAUTS DE FRANCE  
N° 2022-T- Affectations URACTI - 03**

**PORTANT AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE AU SEIN DE L'UNITE REGIONALE D'APPUI ET  
DE CONTROLE DU TRAVAIL ILLEGAL**

**LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE LA  
REGION HAUTS DE FRANCE**

Vu le code du travail, et notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2022 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France ;

**DECIDE**

**Article 1er** : Les agents dont les noms suivent sont affectés à l'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal constituée en application de l'article R. 8122-8 du code du travail, localisée à Lille, et comportant des agents dans les locaux des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Virginie VOISELLE

Mme Fabienne BIOCCHI, Inspectrice du travail,  
M. Romain BILLIET, Inspecteur du travail,  
M. Edouard BOUCHE, Inspecteur du travail,  
M. Christophe CAPON, Inspecteur du travail,  
Mme Virginie DEBROUX, Inspectrice du travail,  
M. Philippe DUFAURE, Inspecteur du travail,  
M. Sylvain LALOUX, Inspecteur du travail,

**Article 2** : Cette unité est chargée de la lutte contre le travail illégal pour l'ensemble des branches d'activités et du territoire de la DREETS Hauts-de-France, sans préjudice des compétences en la matière des agents de l'ensemble des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail.

**Article 3** : La décision DREETS Hauts-de-France 2022-T- Affectations URACTI - 02 est abrogée dès l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** : La présente décision entre en vigueur à compter du 01 décembre 2022.

Fait à Lille, le 22 novembre 2022

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités,



Patrick OLIVIER